

COVID-19

Tests et mesures d'éviction pour la population générale



Symptômes cliniques évocateurs

TEST RT-PCR	PCR +	PCR -
Conduite à tenir suite résultat test	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement STRICT 7 jours minimum (9 jours si à risque de forme grave) après le début des symptômes • Prescription Arrêt de travail 7 jours minimum (9 jours si à risque de forme grave) si impossibilité de télétravail 	Idem
Levée éviction	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de travail au plus tôt le 8^e jour (ou 10^e jour si à risque forme grave) après le début des symptômes ET 48h d'apyrexie, sans dyspnée • Rappel de respect des mesures barrières renforcées pendant les 7 jours suivants (14 jours si personne à risque de forme grave) 	Idem

Asymptomatique (test fait HORS contexte de contact tracing)

TEST RT-PCR	PCR +	PCR -
Conduite à tenir suite résultat test	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement STRICT 7 jours minimum (9 jours si à risque de forme grave) • Prescription Arrêt de travail 7 jours minimum (9 jours si à risque de forme grave) si impossibilité de télétravail 	• Pas d'éviction
Levée éviction	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de travail au plus tôt le 8^e jour (ou 10^e jour si à risque forme grave) après le début des symptômes ET 48h d'apyrexie, sans dyspnée • Rappel de respect des mesures barrières renforcées pendant les 7 jours suivants (14 jours si personne à risque de forme grave) 	

Asymptomatique (contact à risque* dans le cadre d'un contact tracing)

Attention :

- Si personne contact à risque **DANS** le foyer du cas confirmé : test sans délai
- Sinon : test à J+7 du dernier contact avec le cas confirmé

* **Contact à risque** : En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas **ou** le contact), est considérée comme contact à risque toute personne :

- ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas...) ;
- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant restée face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

TEST RT-PCR	PCR +	PCR -
Conduite à tenir suite résultat test	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement STRICT 7 jours minimum (9 jours si à risque de forme grave) • Prescription Arrêt de travail 7 jours minimum (9 jours si à risque de forme grave) si impossibilité de télétravail 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement STRICT 14 jours (même si le test est négatif) • Possibilité de refaire un test à J+7 de la date du dernier contact à risque : si négatif, possibilité allègement (sorties limitées avec port de masque chirurgical, pas de transports en commun, pas de contact avec personnes à risque de forme grave, pas de travail en présentiel) • Prescription Arrêt de travail 14 jours si impossibilité de télétravail <p>Attention : si la séparation n'est pas possible avec le cas confirmé (ex : vie dans le même foyer sans isolement envisageable), l'isolement prend fin 14 jours après la date de guérison clinique du cas confirmé</p>
Levée éviction	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de travail au plus tôt le 8^e jour (ou 10^e jour si à risque forme grave) après le début des symptômes ET 48h d'apyrexie, sans dyspnée • Rappel de respect des mesures barrières renforcées pendant les 7 jours suivants (14 jours si personne à risque de forme grave) 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de travail après 14 jours en l'absence d'apparition de symptômes

Point d'attention :

Une fois l'arrêt de travail arrivé à son terme après la période de guérison clinique requise (8 à 10 jours après le début des signes) ou de quatorzaine, le salarié est en mesure de reprendre le travail **sans justificatif** de RTPCR négative.